

LETTRE D'INFORMATION

Pour le tri, le recyclage et vos collectes

Juillet 2026



Pour améliorer le service et accompagner la réduction des déchets, deux évolutions sont mises en place cet été : la facturation devient trimestrielle, et des formations au compostage sont proposées à partir de septembre.

LE RYTHME DE VOTRE FACTURATION ÉVOLUE

À partir de
juillet 2026, les
factures deviennent
trimestrielles



Les factures seront émises chaque trimestre en janvier, avril, juillet et octobre.

Le montant annuel de l'abonnement reste inchangé, une proratisation au trimestre sera mise en œuvre.

En pratique

CE QUI CHANGE

Jusqu'à présent, la facturation était semestrielle (2 fois par an). Elle sera désormais trimestrielle (4 fois par an).

Chaque facture comprendra :

L'ABONNEMENT
du trimestre
en cours



LES PESÉES ET LEVÉES
de la période
précédente

Calendrier de mise en place

FACTURE DE JUILLET 2026

Phase de transition

Elle comprendra :

L'ABONNEMENT
du 3^e trimestre 2026
(juillet / août / septembre)



LES PESÉES ET LEVÉES
du 1^{er} semestre 2026
(janvier à juin)

FACTURE D'OCTOBRE 2026

Nouveau rythme

Elle comprendra :

L'ABONNEMENT
du 4^e trimestre 2026
(octobre / novembre / décembre)



LES PESÉES ET LEVÉES
du 3^e trimestre 2026
(juillet / août / septembre)

ET ENSUITE ?

Les factures suivantes fonctionneront selon le même principe :

L'ABONNEMENT
du trimestre en cours



LES PESÉES ET LEVÉES
du trimestre précédent

Pourquoi ce changement ?

Cette évolution répond à une demande croissante des habitants souhaitant obtenir des factures plus régulières dont le montant est lissé sur l'année. L'ensemble des autres modalités (prélèvement automatique, fonctionnement des pesées/levées, ...) reste inchangé.

FORMATIONS COMPOSTAGE

Apprendre à composter et repartir avec son composteur pour 40 €

À partir du mois de septembre, la Communauté de communes propose des formations au compostage.

En une heure, ces formations vous permettent de découvrir les bons gestes, de poser toutes vos questions et de repartir avec le matériel nécessaire pour commencer à composter chez vous.



En pratique

Une formation d'une heure

Pour comprendre les bases du compostage et adopter les bons réflexes.



Un composteur en bois de 400 litres

Remis à l'issue de la formation.



Tarif préférentiel :

40 €

Formation + composteur.

Pourquoi composter ?

Composter permet de réduire le volume de déchets dans votre poubelle, de valoriser les déchets alimentaires et de produire une matière utile pour le jardin.

Un geste simple, concret et efficace pour limiter vos déchets ménagers.



DEUX SESSIONS DE FORMATION



Mercredi 30 septembre 2026 à 14h



Vendredi 20 novembre 2026 à 14h

Places limitées à 15 personnes par session

Centre de valorisation intercommunal
10 rue Gilardoni
68210 Retzwiller

Inscription par téléphone au 03 89 07 24 24
touche n°1